

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2019

PRESENTS

J. PELICOT – E. POUDELET – N. GUENAUT – A. FLORENCE – L. RUELLE – C. MOREAU – A. MEULOT – F. ROBBE

Abs excusés

C. GOULESQUE pouvoir à E. POUDELET

J. AUBUSSON pouvoir à F. ROBBE

R. CHESNEAU pouvoir à A. MEULOT

Absents

L. TRAVERS – S. ROUMEAS – C. PAIN – G. PANTIN

Approbation du conseil précédent à l'unanimité

I.FINANCES

• Décision modificative n°2 du budget principal

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante:

BUDGET PRINCIPAL 2019
DECISION MODIFICATIVE N°2
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES article 1678 : autres emprunts et dettes	2846,58
Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES opération 156: acquisition tracteur article 2182	85 200
RECETTES	
Chapitre 024 PRDUITS DE CESSIONS article 024 produits de cessions	41 600
Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES article 1678 : autres emprunts et dettes	45 400
Chapitre 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT article 1328 : autres	1046,58

• Cession d'un matériel de la commune : le broyeur

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, que suite à l'achat du broyeur d'accotement en 2017, il était question de se séparer de l'ancien matériel. Lors de l'achat du nouveau broyeur, NOREMAT nous proposait une reprise de l'ancien à 500 € ce qui nous semblait inférieur à sa valeur.

Monsieur le Maire indique qu'une entreprise de la commune, l'EARL la Prévenderie se porte acquéreur du broyeur et propose au conseil municipal d'accepter la cession de ce matériel communal pour la somme de 1800 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la cession à l'amiable à l'EARL la Prévenderie de l'ancien broyeur au prix de 1800 €,
- RAPPELLE que ce bien sera sorti de l'inventaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce matériel communal.

II.PERSONNEL

• Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de gestion d'Indre et Loire en date du 30 avril 2019, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles (32/35^{ème}).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer le poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe et de créer le poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à 32/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2019.

Le conseil vote à l'unanimité.

III.AFFAIRES GENERALES

• Amende pour divagation de chiens et chats.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instituer à nouveau une amende pour divagation de chiens et chats à compter du 20 juin 2019 et reconductible tacitement : il est expressément défendu de laisser les chiens et chats divaguer sur la voie publique.

L'amende sanctionnant le non-respect de cette prescription, prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe, article 131-3 du code pénal, s'élèvera à 38€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité une amende sanctionnant le non-respect de cette prescription, s'élevant à 38€.

Cette amende sera appliquée à compter de la 2^{ème} constatation de divagation.

L. RUELLE propose au conseil d'élargir à tous les animaux. Pour l'instant, cette nouvelle délibération modifie la première, il est difficile d'en changer les termes explique Monsieur le Maire mais la réflexion est à mener et à proposer à un prochain conseil.

Le conseil vote à l'unanimité.

IV.URBANISME

• Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente :

- D'un terrain de 900m² route du Dolmen
- D'une maison au 49, rue des écoles
- D'une maison au 10, allée du grand clos.

V.INTERCOMMUNALITE

• Approbation des modifications de la CLECT

Vu le rapport ci-annexé établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 22 mai 2019, portant sur l'actualisation des charges consécutives :

- à la compétence petite-enfance, enfance, jeunesse pour la partie sud du territoire (actualisation)

: révision suite à l'analyse des bilans et budgets des ALSH;
-à la compétence voirie pour les communes souhaitant apporter des modifications;

Il convient d'approuver l'actualisation du montant de l'attribution 2019 à 129 784.94 € au lieu de 128 732€, à verser par la commune de Saint Antoine du Rocher à la communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan correspondant à la mise à jour des montants pour l'ALSH. Le conseil vote à l'unanimité.

• **Recomposition de l'organe délibérant de la CC.**

Arrivée de C. PAIN à 21 H.

Pour faire suite aux propositions de la Préfecture, la Communauté de Communes a voté pour une assemblée de 40 membres. Il est donc proposé aux conseillers d'entériner ce vote.

Le conseil vote par 12 voix pour et 1 contre.

VI.DIVERS

N. GUENAULT

Présente la note synthétique du SIEIL.

A participé au comité syndical de l'énergie et propose 3 rapports qui sont disponibles sur le site du syndicat.

Déclare qu'elle a entamé les démarches pour la signalétique patrimoniale.

E. POUDELET

Propose d'acquérir l'original du livre écrit par Jean-Pierre BARILLET DESCHAMPS qui s'intitule « les pensées » pour la somme de 850€. Cet achat sera soumis au prochain conseil.

A reçu le devis pour le vitrail de l'église qui s'élève à un peu moins de 8000€, que la direction des affaires culturelles en prend 50% à sa charge, le reste étant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas été provisionné au budget 2019 mais qu'en fin d'année, compte tenu des dépenses, on verra si il est possible de le financer. Dans le cas contraire, il faudrait porter cette somme dans le budget 2020.

C. MOREAU soumet que l'on peut, peut-être demander une subvention à la fondation pour le patrimoine.

A participé le 13/06/2019 à une réunion pour revoter le budget 2019 invalidé par la préfecture car les présidents des anciens syndicats étaient présents lors du vote.

Annonce qu'il y a beaucoup de mortalité de carpes dans les plans d'eau due à la virémie printanière.

J. PELICOT

A assisté à la commission de Développement durable à la Communauté de Communes et annonce que la gestion de la recyclerie sera confiée à TRI 37. Que 3 fois par an, la société Répare tout organisera des journées réparations petits matériels.

Relate quelques distancions au sein de la commission économique de la CC au sujet du prix de vente du m2 du macro lot de 40 Ha.

A assisté à la dernière réunion du SATESE et annonce que les dossiers de mise aux normes des stations autonomes des communes et des particuliers vont enfin être soldés. Les paiements sont en instance de départ.

A. MEULOT

Fait lecture d'un mail du 14/06/2019 sur la nomination des voies de la commune suite au passage de la fibre : « Pour faire suite à notre demande concernant notre mécontentement sur l'adressage des dénominations des noms des habitations, nous sommes plusieurs à vouloir

manifester notre mécontentement, et nous souhaiterions avoir un rendez-vous rapidement avec vous, pour élaborer ensemble nos propositions d'adressage.

Nous aimerions aussi qu'il soit notifié au débat du conseil municipal du mardi 18 juin, le mécontentement des citoyens (dont plusieurs@ en mairie) et surtout les décisions sans concertation des riverains concernés.

Dans l'attente de vous lire.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et les conseillers nos sincères salutations. »

Le texte de ce mail figurera donc dans le compte rendu du conseil municipal.

Je tiens à ce sujet à préciser les points suivants :

- Cette mise en place de noms de rue et de numéro nous a été demandée, on peut même dire imposée par le syndicat Val de Loire Numérique et la Maison des maires d'Indre et Loire.
- Ces modifications ont fait l'objet de 3 informations dans les « Flash Infos » n°208, 212 et 213 respectivement d'octobre 2018, mars 2019 et avril 2019.
- Les délais de réponses étaient relativement courts.
- Deux élus et une secrétaire ont travaillé pendant 3 mois pour mettre en place cette numérotation.
- Ces dénominations et numérotations ont été entérinées lors du Conseil Municipal du 26 février 2019 à l'unanimité.
- Nous sommes systématiquement d'accord pour rencontrer et écouter les habitants de Saint Antoine du Rocher.
- Il paraissait irréaliste de consulter 232 personnes concernées par 43 dénominations de rue. La tâche était démesurée et engager 43 négociations, cela ne pouvait concrètement se faire.

Nous recevrons de nouveau les personnes concernées.

Un rendez-vous sera donné aux demandeurs.

La communauté de communes est en négociation avec un aménageur pour l'achat d'un macro lot à Polaxis de 40 hectares.

Par ailleurs le permis de construire du futur restaurant va être déposé.

L'achat, très prochainement, par la société RUSTIN d'une parcelle de 22000m2 est en cours également, et la signature est imminente.

Annonce également que 3 nouvelles embauches ont été faites par la Communauté de communes.

Annonce que le fonds de concours de 20 000€ pour le city stade qui avait été demandé à la Communauté de communes a été accepté.

Rappelle que l'inauguration du parc Jean-Pierre BARILLET DESCHAMPS est le 21/06/2019.

F. ROBBE

A assisté le 06/06/2019 à une réunion du Pays Loire Nature concernant le Contrat local de santé.

Les informations, intéressant la population seront dirigées vers le site ou vers le tableau d'information de la place de la Chapelle.

L. RUELE

Annonce qu'il quitte la commune mais qu'il termine son mandat comme la loi le lui permet, mais en revanche, il faudra prendre en charge la distribution du flash dans son secteur.

C. MOREAU

Rappelle que la fête de la musique se déroule le samedi 22/06/19 à partir de 19H et fait appel aux bénévoles pour le montage et démontage des mobiliers.

Fait la remarque suivante : 17 € pour un moule/frites est une somme excessive, il est difficile pour certaines familles de participer à la fête du village dans ces conditions.

C . PAIN

Tourisme : la Communauté de Communes organise le 06/07/2019 sur la commune de Saint Antoine du Rocher une Rando /pique-nique/Spectacle et qu'il faut réserver ses places.

Le conseil municipal félicite J.C BALLESTER pour la qualité de sa sculpture du rond-point de la rue de poste.

Fin du conseil 22H20

Prochain conseil le Jeudi 22/08/2019 à 20h30